

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée de la CCI de région Hauts-de-France en date du 14 septembre 2017, actant la cession d'une parcelle de 4779 m2 au bénéfice de la Société 4 MURS, sise Parc des trois châteaux à Vauchelles, et constituant le lot n°3 de la ZAC, parcelle viabilisée, afin d'y édifier une construction d'une surface plancher de 2 363 m2.
Le prix de la vente a été fixé à 454 005 €HT, frais de vente à la charge de l'acquéreur. Une promesse unilatérale de vente a été régularisée le 9 janvier 2018 pour une durée de 10 mois et sous conditions suspensives diverses dont notamment l'obtention d'un permis de construire au profit du bénéficiaire.
Le bénéficiaire a confirmé son intention de se porter acquéreur. L'acte de vente doit donc être régularisé.

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Jean-Jacques BLANGY**, membre élu de la CCI Littoral Hauts de France et de la CCI de région Hauts de France, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Thierry LEMAUFF**, Responsable de l'Agence Abbeville-Vallée de la Bresle, à l'effet de signer l'acte authentique de de vente de la parcelle pré-citée aux conditions sus énoncées reprises à la délibération ci-dessus citée, recevoir le prix et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, 18 juillet 2018,



Philippe HOURDAIN
Président